

fabricants de laitage paient pour les privilèges dont ils bénéficient? Pourquoi priver ces producteurs des même privilèges qui sont accordés à une industrie en particulier? Le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) nous a appris l'autre soir que nous avons produit quelque 275,000,000 de livres de beurre dont nous avons exporté, selon lui, 25,000,000 de livres. Nous avons donc vendu au pays même 250,000,000 de livres. Maintenant, je crois avoir démontré que l'inégalité de tarif sous le régime de cette convention a été cause d'une baisse de 3 cents dans le prix du beurre au Canada. Personne ne peut nier cela.

Quelques DEPUTES: Non.

M. FRASER: Les honorables députés ne saisissent pas ma pensée, apparemment. Quoi qu'il en soit, c'est ce que je prétends, et, bien que je n'insiste pas sur mon argument, il n'en est pas moins vrai que nous avons vendu au pays 250,000,000 de livres de beurre et que les fabricants ont perdu 3 cents la livre par suite d'une concurrence injuste. Cela représente une somme de \$7,500,000 que ces industriels de la Colombie-Anglaise voudraient, si leurs demandes étaient acceptées, faire perdre aux fabricants de laitages du Canada, ce qui est déjà arrivé du reste. Les manufacturiers de papier et de pâte à papier ont raison de s'occuper de leurs propres intérêts, mais pourquoi les fabricants de produits laitiers perdraient-ils \$7,500,000 pour la protection de ces intérêts? Pourquoi ne pas unir nos efforts et traiter les uns et les autres sur un pied d'égalité?

M. DUSSAULT: Mon collègue multiplie-t-il les 25,000,000 par 3?

M. FRASER: Je multiplie les 250,000,000 par 3. Les 25,000,000 de livres, nous les exportons. L'honorable député ne comprend pas mon argument. J'ai soustrait ces 25,000,000 de la production globale parce que les 3 cents ne pourraient s'appliquer à notre exportation mais seulement à la production vendue au pays. Je prétends que sur ces 250,000,000 de livres de beurre, les cultivateurs auraient touché 3 cents de moins la livre, aux termes de la convention de commerce avec l'Australie. Personne ne soutiendra que le tarif puisse nous protéger aucunement dans notre commerce d'exportation.

M. DUSSAULT: L'honorable député soutient-il que l'importation de 4,000,000 livres de beurre au pays peut avoir pour effet de fixer le prix des 250,000,000 ou 275,000,000 de livres que nous produisons ici?

M. FRASER: Où prenez-vous ce chiffre de 4,000,000?

M. DUSSAULT: C'est le chiffre de nos importations.

M. FRASER: Mon honorable ami fait absolument fausse route. Le prix obtenu sur le marché domestique est fixé non pas par les quantités de beurre que nous exportons, mais par le degré de protection accordé à ce produit; et je le répète, les laitiers ont perdu \$7,500,000 sur le beurre qu'ils ont vendu au Canada, et cela par suite de la baisse de 3c. par livre. Or, je tiens à faire ressortir aux yeux tant du Gouvernement que des fabricants de papier de la Colombie-Anglaise, le fait que les laitiers canadiens ont perdu cette somme de \$7,500,000 aussi sûrement que si des malfaiteurs avaient abattu leurs troupeaux, incendié leurs bâtiments ou fait sauter leurs coffres-forts. Voilà ce que l'on a fait aux laitiers canadiens, car il est possible de leur causer du tort aussi bien de cette manière que d'une autre. Et je demande aux représentants de l'industrie du papier: Est-il juste de sacrifier l'intérêt des laitiers du Canada afin de protéger d'autres industries? Nous ne saurions adopter un tel principe.

Mais que mes honorables amis ne se mettent pas dans la tête l'idée que les laitiers canadiens soient les seuls à souffrir de ce traité. Mon honorable ami de Kootenay-Ouest (M. Esling) a fait observer l'autre soir que l'industrie fruitière a été rudement atteinte et l'on peut dire la même chose de toutes les branches de cette industrie. De plus, le traité a fait tort aux maraîchers, aux jardiniers, aux apiculteurs, et aux éleveurs de porcs, car le tarif douanier sous le régime de cette convention de commerce est certainement défavorable au saindoux canadien. D'autre part, les viandes fraîches et fumées font également partie de la liste des articles visés par le tarif australien.

Dans la région que je représente ici,—et j'ai déjà expliqué qu'elle comprend une étendue de 650 par 350 milles,—les cultivateurs commencent à se livrer à l'élevage des moutons. Or, qu'arrivera-t-il le jour où nous permettrons à la viande de mouton australienne dont la production coûte presque rien d'entrer en concurrence avec la nôtre sur le marché canadien. De plus, il ne faut pas perdre de vue que la viande de mouton n'est qu'un sous-produit en Australie; elle n'a guère d'importance aux yeux de l'éleveur australien tandis qu'en Colombie-Anglaise elle est d'une importance première dans l'élevage du mouton. Pour exploiter son industrie à bénéfice, il faut que l'éleveur de la Colombie-Anglaise puisse vendre la viande de ses moutons à un prix raisonnable. L'élevage des moutons est l'une des industries les plus pro-